



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 100229

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, se référant à ses déclarations du 6 juin 2006 au Sénat, les perspectives du déblocage des 19 millions d'euros pour le programme enseignement technique agricole. Ce gel de 4,5 % des crédits de fonctionnement, en début d'année, pénalise le programme enseignement technique agricole. Il avait annoncé qu'il avait demandé la levée de cette décision, au Premier ministre et au ministre délégué au budget.

Texte de la réponse

La mesure technique de mise en réserve de 4,5 % des crédits de fonctionnement, appliquée dans le cadre de la loi organique sur les lois de finances, concerne l'ensemble des postes du budget de l'État hors rémunérations des personnels. Cette mise en réserve permet de constituer une provision face à d'éventuels aléas de gestion. Il s'agit d'un progrès évident par rapport à la situation antérieure, qui consistait à diminuer en cours d'année sans préavis les disponibilités budgétaires, ce qui engendrait de sérieuses perturbations dans l'activité des services de l'État et de leurs partenaires. Cette mise en réserve porte, pour le programme 143, sur un montant de 19 millions d'euros. La levée de cette mise en réserve doit aider le ministère de l'agriculture et de la pêche à assurer la prochaine rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Elle a en conséquence été demandée dès juin au ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement. Cette demande fait actuellement l'objet d'une évaluation technique des services du ministère délégué au budget et à la réforme de l'État, destinée à s'assurer de sa faisabilité dans le contexte budgétaire général.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100229

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7415

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10313